

La Belgique désignée en déficit excessif

Résumé, mots clé :

- Avec -4,4 %, la Belgique sera désignée en déficit excessif
- Echéances : 20 septembre (Conseil) et 20 novembre (plan de moyen terme à remettre)
- Selon Bureau du Plan, l'ajustement pour la Belgique serait de 0,6% par an, soit 23 milliards d'euros au cours de la prochaine législature...
- La Commission indiquera des « orientations préalables » pour « corriger » le budget

Source : L'Echo

La Commission européenne a officiellement acté ce mercredi qu'une dizaine de pays, dont la Belgique, sont en déficit excessif. Le début d'un grand ajustement collectif.

La Belgique avec un déficit l'an dernier de -4,4%, et l'assurance qu'il restera à ce niveau cette année, fait partie de cette liste.

Conformément à la procédure prévue par le Semestre européen, l'exécutif européen a présenté ce 19 juin son "paquet de printemps". Il y dresse un état des lieux de la situation économique des 27 Etats membres. Et sur les douze pays dont le déficit public dépasse les 3 % de PIB, sept sont susceptibles d'être placés en procédure de déficit excessif.

La France, l'Italie, la Belgique, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et Malte présentent en effet d'autres indicateurs suffisamment alarmants pour être dans le viseur de la Commission, en premier lieu leur niveau de dette publique. Un huitième pays enfin, la Roumanie, est quant à elle sous le coup d'une telle procédure depuis 2020.

Remarquons que sur ces pays, trois sont dirigés par l'extrême droite (Italie, Hongrie et Pologne), un à un parti d'extrême-droite dans son gouvernement (Slovaquie). Preuve que l'extrême droite creuse les déficits mais aussi grande crainte de passage de l'austérité à l'**austéritaire**...

C'est dans un mois à dater de ce jour, lors du prochain Conseil, qui réunit les gouvernements, que se décidera au cas par cas de placer (ou non) les pays en question en procédure de déficit excessif. Cette procédure, prévue par le traité sur

le fonctionnement de l'Union (TFUE), veut que la Commission recommande ensuite un délai dans lequel l'État membre doit mettre un terme à cette situation. Quelle trajectoire l'exécutif européen va-t-il recommander à la Belgique? C'est là qu'intervient le nouveau cadre.

Qu'est-ce que le plan de moyen terme ?

Le nouveau règlement sur la coordination des politiques économiques, adopté en avril, prévoit que chaque État membre se dote d'un « plan budgétaire structurel de moyen terme ». Les États devront remettre leur projet pour le **20 septembre**. Fort opportunément, la Commission prévoit de ne faire sa recommandation aux pays en déficit excessif qu'après, dans le courant de l'automne.

La période sur laquelle l'ajustement budgétaire doit être réalisé est par défaut de quatre ans, mais la Belgique pourra demander d'étendre cette période jusqu'à sept ans. En échange de cette souplesse, elle devra prendre des engagements en matière de réformes et d'investissements. En tout état de cause, il ne sera pas question de laisser la situation budgétaire dériver jusqu'à la fin de la période. Les pays qui sont en déficit excessif doivent améliorer leur solde budgétaire de 0,5% du PIB par an.

Selon le Bureau du Plan, l'ajustement nécessaire pour la Belgique serait de 0,6% par an, soit 23 milliards d'euros au cours de la prochaine législature...

Sur le papier, c'est à chaque pays de définir un chemin compatible avec les règles, mais la Commission s'apprête à poser des balises: ce vendredi, elle enverra aux États membres des « **orientations préalables** » pour le tracer.

Quid en l'absence de gouvernement ?

La Belgique est évidemment dans une situation particulière, puisque la formation de nouveaux gouvernements est en cours de négociation. Que se passera-t-il en l'absence de gouvernement de plein exercice avant la **date butoir du 20/11/2024**? Le gouvernement en affaires courantes le décidera à ce moment-là, en concertation avec les autres entités, indique le cabinet de la ministre du Budget. En théorie, le gouvernement De Croo pourrait soumettre à la Commission un plan "à politique inchangée", mais il pourrait aussi demander une extension du délai pour "une période raisonnable". Et le futur gouvernement de plein exercice aura toujours la possibilité de mettre le plan à jour...

Le nouveau Pacte de stabilité prévoit en principe des sanctions financières à hauteur de 0,1% du PIB par an pour les pays qui ne mettront pas en œuvre les corrections imposées...